



Compensation de droits d'enfants dû par leur père

Par **hugo**, le **12/05/2008** à **11:32**

nous sommes sept frères et soeurs nés d'une union illégitime. notre père est en divorce depuis neuf ans avec sa femme, avec laquelle il a eu 5 autres enfants qui eux sont légitimes. nous même nous avons été reconnus 20 ans voire 30 ans plus tard pour certains d'entre nous par notre père. nous n'avons jamais rien eu de sa part, jamais une aide pour nous dans la vie, des frais d'études par exemple... ce qui est le cas pour ces vrais enfants comme on dit, ils ont tous une situation, choses que très peu d'entre nous avons, la plus part d'entre nous sommes chômeurs. nous voulons savoir si aujourd'hui nous pouvons être en situation pour lui demander une compensation de nos droits. qu'est-ce que nous pouvons exactement demander et ce à quoi nous avons réellement droit.